



Ministère de l'Eau et de
l'Assainissement

ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS DU SECTEUR- EHA



Introduction

L'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement fait partie des priorités du gouvernement togolais, inscrit dans la feuille de route gouvernementale (2020-2025) et retranscrit dans la stratégie nationale pour la couverture universelle en eau potable et assainissement d'ici 2030 dans un cadre juridique et réglementaire associant plusieurs acteurs pour l'atteinte des objectifs communs.

CONTEXTE

La portant Code de l'eau du **14 juin 2010**, la loi n° **2019-006 du 26 juin 2019** relative à la décentralisation et aux libertés locales au Togo , la loi portant organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées et le décret 2024-030bis/PR du 09 avril 2024, qui précise les modalités des compétences partagées entre l'État et les collectivités locales définissent les obligations légales des différentes parties prenantes.

- Nécessité d'une meilleure coordination entre les ministères, les agences régionales, les collectivités locales, et d'autres acteurs pour assurer une gestion intégrée et efficace.

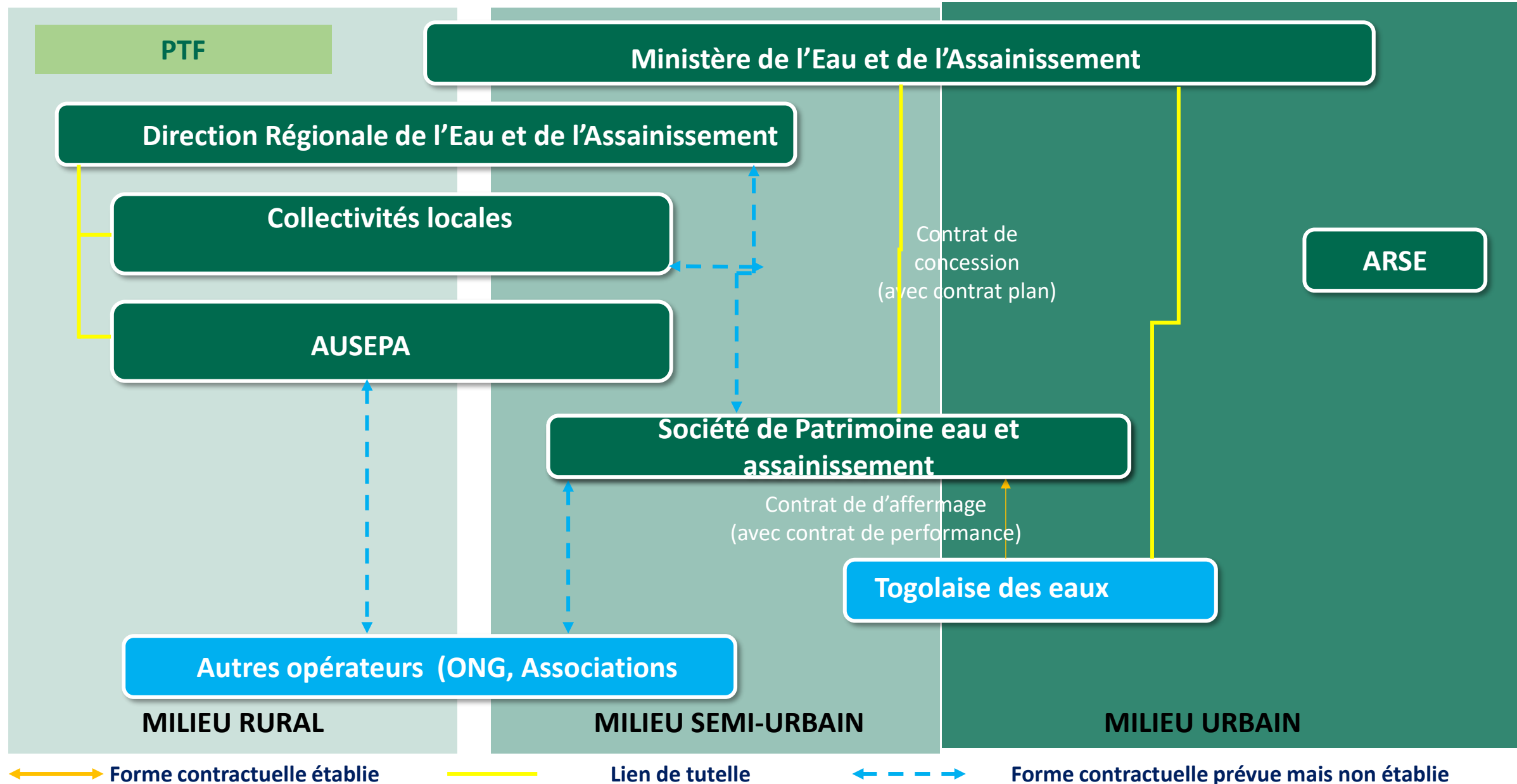
- Besoin de protéger les ressources en eau contre la pollution et la surexploitation, et de s'adapter aux impacts du changement climatique.

- **Santé Publique** : Lutte contre les maladies hydriques et amélioration de l'hygiène, qui dépendent d'un accès adéquat à l'eau potable et à des infrastructures d'assainissement de qualité.

- **Crises Sanitaires** : Réponses efficaces aux situations d'urgence, telles que les épidémies, nécessitent une gestion coordonnée des ressources.

Conformément au code de l'eau et à l'article 3 de la loi N2010-006 du 18 juin 2010 portant organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques, le captage, la production, le transport et la distribution d'eau potable en vue de satisfaire les besoins du public, ainsi que l'assainissement collectif des eaux usées correspondantes constituent des services publics placés sous la responsabilité **exclusive** de l'Etat.

Organigramme du service public de l'eau potable



Ministère de l'eau et de l'Assainissement

Rôle

- Élaboration des politiques, plans et stratégies nationales

Responsabilités

- Coordination des initiatives nationales (approuver les plans communaux d'investissement dans le sous-secteur de l'eau - réglementer le service public d'eau potable et réguler le sous-secteur de l'eau potable;)
- Allocation des ressources financières et techniques
- Supervision des projets et programmes (suivre et contrôler la mise en oeuvre des installations d'eau potable et d'assainissement; faire la surveillance de la potabilité de l'eau.)

Direction Régionale de l'eau et de l'Assainissement

Rôle

Mise en œuvre des politiques du ministère au niveau régional

Responsabilités

- Supervision des projets régionaux
- Collecte de données et suivi des indicateurs
- Coordination avec les collectivités locales



Collectivités locales

Rôle

- Maîtrise d'ouvrage pour les infrastructures locales

Responsabilités

Gestion des services d'eau et d'assainissement

- Maintenance des infrastructures)
- Mobilisation de fonds locaux
- Participer à la gestion de la GIRE
- créer un organe local de gestion de l'eau pour la réalisation et la gestion d'installations d'eau, la gestion d'une masse d'eau ou d'une zone humide d'intérêt local, communal ou intercommunal sous le contrôle de l'autorité communale ou intercommunale, avec l'assistance technique des services compétents de l'Etat;
- -faire le contrôle de la conformité des systèmes d'approvisionnement en eau
- - assurer le suivi de base de la qualité de l'eau notamment en chlore résiduel et l'indicateur de contamination fécale.

Entreprises

Rôle

Prestataires de services et
partenaires techniques

Responsabilités

- 
- Two vertical lines, one yellow and one dark green, are positioned between the 'Rôle' and 'Responsabilités' sections.
- Fourniture de technologies et solutions innovantes
 - Collaboration avec les autorités pour assurer la qualité et l'efficacité

Universitaires et Institutions de recherche

Rôle

Fournisseurs de connaissances et de solutions innovantes

Responsabilités

Conduite de recherches appliquées

Formation des professionnels

Partage des bonnes pratiques et innovations

Organisations de la Société Civile (OSC)

Rôle

Plaidoyer, sensibilisation et éveil citoyen

Responsabilités

Responsabilités

Promotion des droits à l'eau et à l'assainissement

Mobilisation des communautés

Suivi et évaluation des projets communautaires

Usagers

Rôle

Bénéficiaires des services

Responsabilités



Participation aux initiatives locales

Maintenance des installations communautaires

Respect des règles de gestion de l'eau

Merci de votre attention

THANK YOU FOR YOUR ATTENTION

